

# PERSPECTIVES



## Perspectives de population 2012-2060



Direction générale  
Statistique et Information  
économique

Mai 2013

.be

# Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, le BFP publie en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source : Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique, Perspectives de population 2012-2060.

Editeur responsable BFP : Henri Bogaert - Dépôt légal : D/2013/7433/12

Editeur responsable DGSIE : Annie Versonnen

PERSPECTIVES



# Perspectives de population 2012-2060

Mai 2013

# Contributions

Cette publication a été réalisée par Johan Duyck, Michel Englert, Luc Masure et Jean-Marc Paul.

Avec la collaboration :

- de la DGSIE : Jean-Pierre Hermia, Patrick Lusyne, Andonirina Rakotonarivo et Michel Willems
- du SPF Intérieur, Office des étrangers : Nicolas Perrin

## **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<http://www.plan.be>

## **Direction générale Statistique et Information économique**

WTC III – Avenue Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-2775111

e-mail : [info@statbel.economie.fgov.be](mailto:info@statbel.economie.fgov.be)

<http://statbel.fgov.be>

# Table des matières

Synthèse.....	1
<b>1. Cadre des perspectives de population .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Observations et hypothèses des paramètres démographiques dans les perspectives de population 2012-2060 .....</b>	<b>5</b>
2.1. Mortalité	5
2.1.1. Observations	5
2.1.2. Hypothèses	5
2.2. Fécondité	8
2.2.1. Nouvelle source pour le nombre de naissances selon l'âge de la mère	8
2.2.2. Observations	8
2.2.3. Hypothèses	10
2.3. Migrations internes	10
2.3.1. Observations	10
2.3.2. Hypothèses	12
2.4. Migrations internationales	12
2.4.1. Immigrations internationales	13
2.4.2. Emigration internationale	15
2.5. Naturalisations	16
2.5.1. Observations	16
2.5.2. Hypothèses	16
<b>3. Projection (2012-2060) .....</b>	<b>17</b>
3.1. Vue d'ensemble des mouvements de la population	17
3.2. Indicateurs vitaux	19
3.3. Structure d'âge de la population	19

## Liste des graphiques

Graphique 1	Espérances de vie par région, observations et hypothèses, 1991-2060 .....	7
Graphique 2	Indice conjoncturel de fécondité par région et pour le Royaume entre 1991 et 2011.....	9
Graphique 3	Indice conjoncturel de fécondité par région et nationalité (belge/étranger) .....	9
Graphique 4	Taux de fécondité 2011 par rapport à 2010 - Royaume .....	10
Graphique 5	Solde des migrations internes entre les régions, 1991-2011 .....	11
Graphique 6	Solde des migrations internes entre les régions, distinction Belges/Etrangers, 1991-2011.....	11
Graphique 7	Migrations internationales, ancienne et nouvelle définition, 1991-2011 .....	12
Graphique 8	Immigrations internationales par groupe de nationalité, 1991-2011 .....	13
Graphique 9	Immigrations internationales pour le Royaume par groupe de nationalités .....	15
Graphique 10	Naturalisations, 1991-2011 .....	16

## Liste des tableaux

Tableau 1	Espérances de vie à la naissance et gains moyens d'espérances de vie, observations et hypothèses, 1991-2060 .....	6
Tableau 2	Mouvement de la population de la Belgique, des régions et de la Communauté germanophone de 2000 à 2060 .....	18
Tableau 3	Indicateurs vitaux de la Belgique, des régions et de la Communauté germanophone de 2000 à 2060 .....	19
Tableau 4	Structure d'âge de la population en Belgique, dans les régions et la Communauté germanophone de 2000 à 2060 .....	21
Tableau 5	Population du Royaume par sexe et par groupes d'âge, de 2011 à 2020 .....	22

## Synthèse

La présente actualisation des perspectives de population à l'horizon 2060 confirme, pour ce qui concerne la population du Royaume dans son ensemble, les tendances longues mises en évidence dans les derniers exercices de projection de population menés conjointement par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) et le Bureau fédéral du plan (BFP) depuis 2008<sup>1</sup> : la progression de l'espérance de vie resterait soutenue, la fécondité serait en nette reprise par rapport aux chiffres extrêmement bas enregistrés au milieu de la décennie 1990-2000 et l'immigration extérieure nette se maintiendrait à un niveau historiquement élevé.

Par rapport aux millésimes 2011 et 2012 de ces exercices<sup>2,3</sup>, l'ampleur future de ces deux derniers phénomènes est cependant revue à la baisse dans la présente actualisation des perspectives de population.

En matière *d'espérance de vie à la naissance*, les progrès resteraient importants, tout en ralentissant très progressivement à l'horizon 2060, et seraient plus importants pour les hommes que pour les femmes. La hausse attendue de l'espérance de vie à la naissance sur la période de projection (2012-2060) atteindrait en moyenne 2,0 mois par an pour les hommes et 1,3 mois par an pour les femmes (contre respectivement 3,0 et 2,0 mois par an sur la décennie 1991-2011). L'espérance de vie à la naissance atteindrait ainsi en 2060 86,7 ans pour les hommes et 89,1 ans pour les femmes (contre respectivement 78,2 et 83,4 ans en 2011), confirmant une tendance à la convergence des espérances de vie à la naissance des deux sexes enregistrée depuis le début de ce siècle.

La *fécondité* (mesurée par l'indicateur conjoncturel de fécondité – ICF, autrement dit par le nombre moyen d'enfants par femme sur l'ensemble de la vie féconde), qui était tombée en-dessous de 1,6 en 1994-1995, est repassé depuis 2007 au-dessus de 1,8. La stabilisation se ferait cependant autour d'un niveau inférieur (1,81 à 1,83) à celui attendu dans les exercices 2011-2012 (1,86 à 1,89), qui tablaient sur un affaiblissement un peu plus progressif de la tendance croissante.

Tant que l'entière de la génération du baby-boom n'a pas atteint les classes d'âges dans lesquelles les probabilités de décès sont les plus élevées, *le solde naturel* (ou différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) resterait positif et, au cours de la présente décennie, légèrement supérieur à 20 000 unités par an. Ce solde se réduirait nettement ensuite ; il deviendrait approximativement nul dès le milieu de la décennie 2040 et ce, jusqu'à la fin de la période de projection, avec un nombre de naissances comme de décès de l'ordre de 135 000 unités par an pour le pays dans son ensemble.

En ce qui concerne *les migrations internationales*, le *solde migratoire externe* fluctuerait dans les toutes prochaines années (jusqu'au milieu de la présente décennie) autour des dernières valeurs observées, donc de l'ordre de 60 000 unités. Quoiqu'historiquement extrêmement élevé – un tel niveau n'avait jamais été enregistré en Belgique dans l'après-guerre avant la fin de la décennie 2000-2010 –, ce chiffre

<sup>1</sup> Bureau fédéral du Plan, DGSIE du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie et Comité scientifique d'accompagnement, " Perspectives de population 2007-2060 ", Planning Paper 105, Bureau fédéral du Plan, Mai 2008

<sup>2</sup> Bureau fédéral du Plan, DGSIE du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, " Perspectives de population 2010-2060 ", collections " Perspectives ", Bureau fédéral du Plan, Novembre 2011

<sup>3</sup> Conseil Supérieur des Finances – Comité d'Etude sur le Vieillessement, " Rapport annuel ", Octobre 2012, page 24

marque un recul de près de 10 000 unités par rapport à l'édition précédente des projections de population. Cette révision à la baisse, qui découle des informations les plus récentes relatives aux flux migratoires et en matière d'autorisations au séjour pour des motifs humanitaires ou médicaux (ce que l'on désigne par les "régularisations"), reflète en partie les effets de dispositions législatives restrictives nouvelles en ce qui concerne le regroupement familial ; elle est légèrement amplifiée au-delà de la présente décennie suite à la prise en compte de l'édition 2012 des perspectives économiques de long terme pour l'Europe<sup>4</sup> utilisées pour évaluer l'évolution future de l'attractivité économique de la Belgique. Le solde migratoire externe, bien que revenant à 35 000 unités dès 2020 et entre 15 et 20 000 unités entre 2030 et 2060, continuerait cependant à constituer la principale source – et la seule au-delà du milieu de la décennie 2040 – de la croissance démographique en Belgique.

La population de la Belgique passerait ainsi de 11,0 millions d'habitants en 2012 à 12,1 millions en 2030 et 12,7 millions d'habitants en 2060.

Par rapport à l'édition précédente, la révision à la baisse de la croissance de la population totale est beaucoup plus importante sur l'ensemble de la période de projection qu'à l'horizon 2030. Cette croissance est maintenant estimée à 9,5 % sur la période 2012-2030 et à 16 % sur la période 2012-2060 (contre respectivement 13 % et 25 % sur la période 2010-2060 dans l'édition précédente). Cette révision à la baisse s'explique bien entendu par l'inflexion des hypothèses en matière de migrations internationales et de fécondité, dont les impacts se combinent pour se renforcer sur la période de projection. Les conséquences de ces révisions d'hypothèses sur l'ampleur attendue du vieillissement de la population à l'horizon 2060 ne sont pas négligeables : le coefficient de dépendance des âgés – mesuré par le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et la population âgée de 15 à 64 ans – passerait de 26,6 % en 2012 à 44,4 % en 2060 (contre 42,4 % dans l'édition " Perspectives de population 2010-2060 ").

En ce qui concerne la *répartition régionale* de la croissance démographique, celle-ci serait légèrement plus lente pour la Région flamande, au profit de la Région de Bruxelles-Capitale à l'horizon 2030 et de la Région wallonne entre 2030 et 2060 : en pourcentage de la population totale du Royaume, la population de la Région flamande passerait ainsi de 57,5 % en 2012 à 57 % en 2030 et 56,2 % en 2060 ; la population de la Région wallonne passerait simultanément de 32,1 % en 2012 et en 2030 à 32,8 % en 2060, celle de la Région de Bruxelles-Capitale de 10,3 % en 2012 à 11 % en 2030 et en 2060. La fécondité resterait largement supérieure à la moyenne nationale dans la Région de Bruxelles-Capitale, compte tenu notamment de la proportion plus élevée de population étrangère, et légèrement inférieure à la moyenne nationale en Région flamande.

Mais l'évolution de la répartition régionale de la population reflèterait également les asymétries en matière de répartition régionale tant des migrations internationales que des migrations internes. Alors que la Région de Bruxelles-Capitale resterait surreprésentée au niveau du solde migratoire externe (qui ne concernerait la Région wallonne que pour 20 % environ, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande se partageant les 80 % restant à parts à peu près égales), le solde migratoire interne continuerait à alimenter la Région flamande et la Région wallonne, chacune à concurrence de 7 à 8 000 immigrants internes par an sur pratiquement toute la période de projection.

---

<sup>4</sup> European Commission (DG ECFIN) and Economic Policy Committee (AWG), " The 2012 Ageing Report : Economic and budgetary projections for the 27 EU Member States (2010-2060) ", European Economy, 2/2012.  
[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/european\\_economy/2012/pdf/ee-2012-2\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2012/pdf/ee-2012-2_en.pdf)

Les populations de la Région flamande, de la Région wallonne et de Région de Bruxelles-Capitale passeraient ainsi respectivement de 6,35 millions, 3,55 millions et 1,14 million d'habitants en 2012 à 6,89 millions, 3,88 millions et 1,31 million en 2030 et à 7,21 millions, 4,19 millions et 1,35 million en 2060.

Il convient sans doute de rappeler que ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de prudence, en tenant compte des limites inhérentes à ce genre d'exercices de projection. Le présent exercice vise à construire un scénario probable d'évolution à long terme des chiffres et de la structure de la population, compte tenu des politiques et dispositions en place. Ce scénario est basé sur un jeu d'hypothèses relatives à la fécondité, à l'espérance de vie et aux migrations. Celles-ci peuvent être considérées comme raisonnables compte tenu surtout des tendances identifiées en matière d'espérance de vie, de fécondité et de migrations. Ces tendances reflètent dans une large mesure, en ce qui concerne l'espérance de vie et la fécondité, les évolutions socio-démographiques, le développement économique et la progression du bien-être de ces dernières décennies. En ce qui concerne les migrations, les tendances sont notamment influencées par les politiques nationales et européennes en matière de circulation des personnes et par les écarts de niveau de vie et de situation du marché du travail entre la Belgique et les pays d'émigration. En cas de modification importante, sinon de rupture de ces tendances, la réalité pourrait s'écarter très significativement des hypothèses de base de ces projections, ce qui réduirait la valeur prévisionnelle du scénario retenu.

# 1. Cadre des perspectives de population

Depuis le début des années 70, le Bureau fédéral du Plan (BFP) a été associé à l'élaboration des perspectives de population alors réalisées par l'Institut national de statistique (INS). Depuis l'édition des Perspectives 2007-2060, la modélisation a été confiée au BFP. En 2011, la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) et le BFP ont signé une convention réglant l'organisation générale des perspectives de population. Cette convention précise le rôle de chaque institution – la communication des données par la DGSIE et la réalisation des perspectives par le BFP –, le timing et les produits.

Ainsi, la convention instaure une étroite collaboration entre ces deux institutions qui sont chargées d'actualiser, chaque année, les perspectives de population. Dans la présente édition, les hypothèses ont été actualisées mais la méthodologie est semblable à celle appliquée depuis 2007.

## *Dimensions des perspectives de population 2012-2060*

Les perspectives de population 2012-2060 sont fondées sur la population par arrondissement, âge, sexe et nationalité observée au 1er janvier 2012. Les hypothèses, et plus particulièrement celles concernant la fécondité, les migrations internes et les naturalisations reposent notamment sur une répartition de la population par nationalité (Belges et étrangers). S'agissant de l'hypothèse relative à l'immigration internationale, les étrangers ont de plus été subdivisés en grands sous-groupes. Toutefois, les résultats sont, comme auparavant, publiés sans distinction de nationalité.

Les résultats des perspectives de la population (observée au 1er janvier) de 2012 à 2060, produits par arrondissement, sont ensuite regroupés successivement par province, par région et pour le pays, en distinguant aussi la Communauté germanophone.

## *Disponibilité des résultats des perspectives de population 2012-2060 sur les sites du BFP et de la DGSIE*

Les perspectives de population, établies par année, âge et sexe et complétées par les observations depuis 1991, sont publiées pour l'ensemble des échelons géographiques précités, sur les sites Internet du BFP (<http://www.plan.be>) et de la DGSIE (<http://statbel.fgov.be>).

Les données suivantes sont disponibles :

- l'évolution annuelle de la population ;
- le mouvement annuel de la population : naissances, décès, migrations internes et externes ;
- les coefficients démographiques : nombre moyen d'enfants par femme et espérance de vie ; la structure d'âge par grands groupes, l'âge moyen, les caractéristiques de la population d'âge actif, l'intensité du vieillissement et les coefficients de dépendance.

## 2. Observations et hypothèses des paramètres démographiques dans les perspectives de population 2012-2060

### 2.1. Mortalité

#### 2.1.1. Observations

*L'accroissement de l'espérance de vie se poursuit à un rythme plus élevé pour les hommes que pour les femmes, ce qui entraîne un rapprochement des espérances de vie entre les deux sexes.*

Les nouvelles observations disponibles confirment les constats déjà bien établis : poursuite de l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance tant pour les hommes que pour les femmes et diminution de l'écart entre les sexes. Le tableau 1 chiffre cette évolution : on voit par exemple que, pour le Royaume, l'espérance de vie des hommes a atteint 78,2 ans en 2011, soit une amélioration de près de 5 ans depuis 1991, tandis que celle des femmes a progressé de 3,4 ans pour atteindre 83,4 ans en 2011. Le gain annuel moyen a été de 3 mois pour les hommes et de 2 mois pour les femmes sur la période 1991-2011.

*Au niveau des régions, les disparités restent importantes.*

Les espérances de vie observées à la naissance restent relativement éloignées entre les régions : en 2011, les femmes avaient une espérance de vie de 84,1 ans en Région flamande, mais seulement de 83,0 ans dans la Région de Bruxelles-Capitale et de 82,1 ans en Région wallonne. La différence est encore plus marquée pour les hommes : l'espérance de vie en Région flamande était de 79,2 ans en 2011, de 78,8 ans dans la Région de Bruxelles-Capitale et seulement de 76,3 ans en Région wallonne, soit un déficit de près de 3 ans de la Région wallonne vis-à-vis de la Région flamande.

#### 2.1.2. Hypothèses

*On assisterait progressivement à un ralentissement de la croissance de l'espérance de vie, pour arriver en 2060 à 88,8 ans pour les femmes et 86,5 ans pour les hommes.*

Les hypothèses de mortalité sont construites en prolongeant sur la période 2012-2060 les quotients de mortalité observés entre 1991 et 2011 par âge, par sexe et par région. Etant donné la décroissance continue des quotients de mortalité depuis les années 70, et ce quel que soit l'âge considéré, un modèle exponentiel décroissant a été estimé et utilisé pour la projection. Le détail de la méthode utilisée peut être trouvé dans les Working Papers 20-04<sup>5</sup> et 18-09<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> LAMBRECHT, M., PAUL, J-M, " Quotients de mortalité prospectifs ", Working Paper 20-04, Bureau fédéral du Plan, Novembre 2004

<sup>6</sup> PAUL, J-M., " Quotients de mortalité prospectifs par sexe et unisexes ", Working Paper 08-09, Bureau fédéral du Plan, Décembre 2009

Une nouvelle projection des quotients de mortalité par année, âge et sexe a été établie pour chacune des régions. Les quotients projetés par région ont ensuite été ajustés proportionnellement aux valeurs dans chaque arrondissement.

Traduits en espérances de vie pour le Royaume, les quotients de mortalité ainsi projetés indiquent un ralentissement progressif de l'augmentation des espérances de vie, passant pour les hommes de +3,0 mois par an entre 1991 et 2011 à +2,1 mois par an entre 2012 et 2060 et de +2,0 à +1,4 mois par an pour les femmes. L'espérance de vie s'établirait en 2060 à 86,5 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes, soit une différence entre les sexes passant de 5,1 années en 2011 à 2,3 en 2060. On assisterait donc à un rapprochement sensible des espérances de vie entre les sexes.

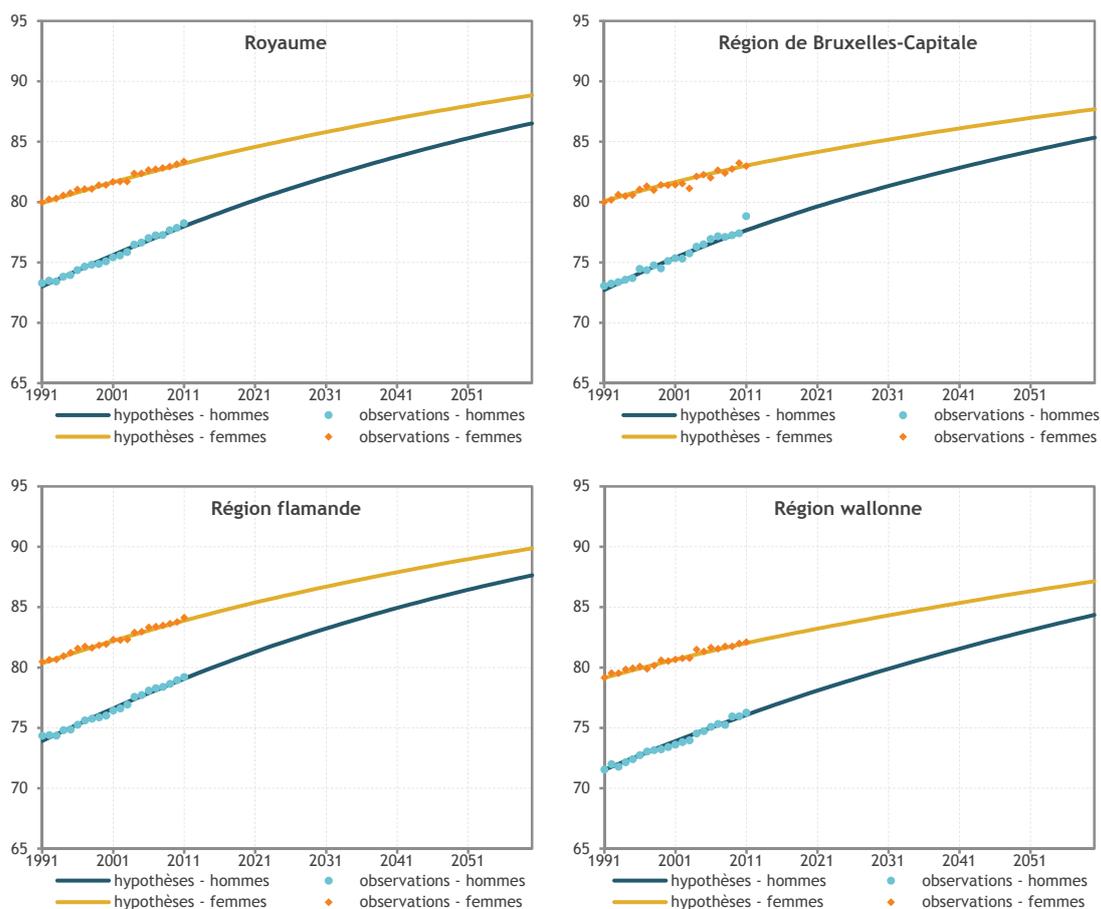
Au niveau des régions, les gains d'espérance de vie sur la période de projection restent plus élevés en Région flamande qu'en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale, creusant encore davantage l'écart avec les autres régions, comme l'indique le tableau 1.

**Tableau 1** Espérances de vie à la naissance et gains moyens d'espérances de vie, observations et hypothèses, 1991-2060

		Royaume			Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
		H	F	F-H	H	F	F-H	H	F	F-H	H	F	F-H
<b>Espérances de vie à la naissance</b>													
Observations	1991	73,3	80,0	6,7	73,1	80,0	6,9	74,3	80,5	6,1	71,5	79,2	7,6
	2011	78,2	83,4	5,1	78,8	83,0	4,2	79,2	84,1	4,9	76,3	82,1	5,8
	1991-2011	5,0	3,4	-1,6	5,8	3,0	-2,8	4,9	3,6	-1,2	4,7	2,9	-1,8
Hypothèses	2030	81,9	85,7	3,8	81,2	85,1	3,9	83,0	86,6	3,5	79,7	84,2	4,5
	2060	86,5	88,8	2,3	85,3	87,7	2,4	87,6	89,9	2,2	84,4	87,1	2,8
	2012-2060	8,3	5,5	-2,8	6,5	4,7	-1,8	8,4	5,7	-2,7	8,1	5,0	-3,1
<b>Gains d'espérances de vie (mois par année)</b>													
Observations	1991-2011	3,0	2,0	1,1	3,1	1,7	1,4	3,1	2,1	1,0	2,8	1,7	1,1
Hypothèses	2012-2060	2,1	1,4	0,7	1,8	1,1	0,7	2,1	1,4	0,6	2,0	1,2	0,8

Source : Registre national, DGSIE ; calcul BFP

Graphique 1 Espérances de vie par région, observations et hypothèses, 1991-2060



Source : Registre national, DGSIE ; calcul BFP

## 2.2. Fécondité

### 2.2.1. Nouvelle source pour le nombre de naissances selon l'âge de la mère

*Dorénavant, les données sur les naissances selon l'âge de la mère peuvent être tirées du Registre national qui enregistre précisément les naissances des mères officiellement domiciliées sur le territoire belge.*

Les données minimales pour pouvoir étudier la fécondité sont les naissances selon l'âge de la mère. C'est en effet sur la base de ces données que les taux de fécondité par âge<sup>7</sup> sont calculés.

Jusqu'à présent, les **bulletins de naissances vivantes à l'état civil** étaient la seule source de données. Elles incluaient toutes les naissances enregistrées par le personnel soignant sur le territoire belge, que ce soient des naissances de femmes légalement domiciliées en Belgique, à l'étranger, ou encore de femmes en situation illégale. Par contre, on n'avait pas connaissance par cette source des naissances à l'étranger de mères domiciliées en Belgique. Il fallait donc procéder à un calcul correcteur pour cerner les naissances de mères officiellement domiciliées sur le territoire. Les données tirées des bulletins de naissance sont disponibles pour la période 1991-2009.

Pour 2010 et 2011, la donnée du Registre national établissant la filiation entre une mère et son enfant est disponible. Cela élimine la nécessité de corriger le chiffre des naissances enregistrées par les bulletins de naissances pour, d'une part, prendre en compte les naissances en dehors du territoire et, d'autre part, retirer les naissances de mères non domiciliées en Belgique.

A l'avenir, les perspectives de population pour la Belgique seront basées sur cette nouvelle série dès lors qu'elle reflète mieux la réalité administrative.

### 2.2.2. Observations

*En Belgique, la fécondité baisse entre 2010 et 2011, probablement en raison de la crise économique.*

Les graphique 2 et graphique 3 montrent l'évolution de la fécondité, d'une part, entre 1991 et 2009 sur la base des bulletins de naissances de l'état civil (BN) et, d'autre part, entre 2010 et 2011 à partir du Registre national (RN).

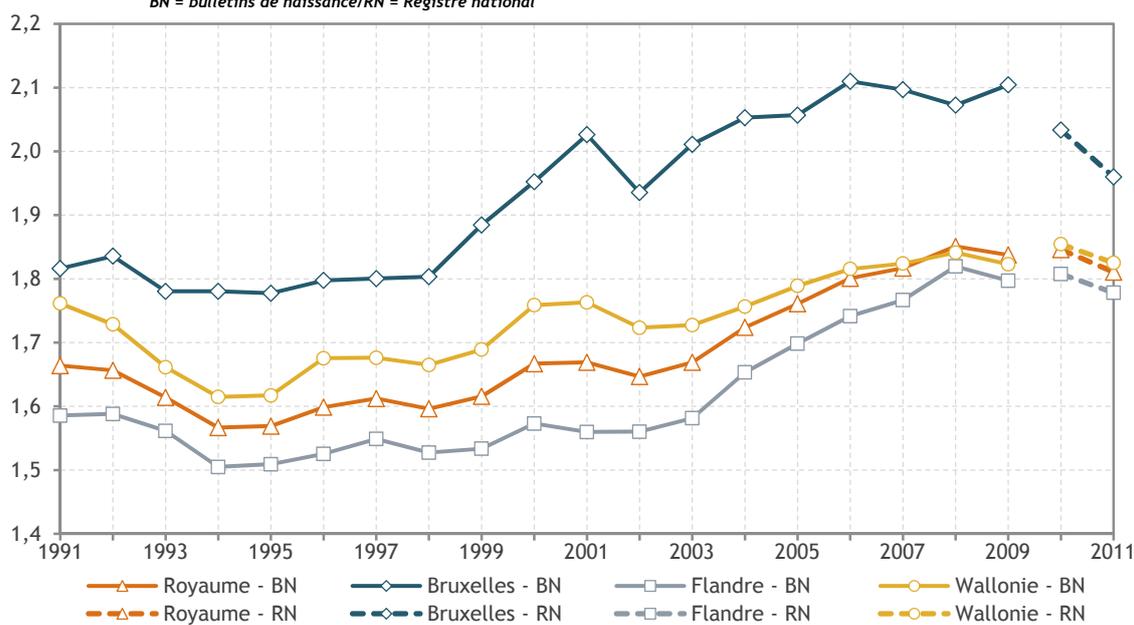
La rupture éventuelle de série suite au changement de source (voir 2.2.1) ne pourra être observée que lorsque les données 2008 et 2009 seront disponibles dans le Registre national. Par prudence, l'hypothèse en la matière se fondera sur les deux années disponibles (2010 et 2011) dans le Registre national.

Le graphique 2 montre que la fécondité en Belgique a baissé entre 2010 et 2011. A l'échelle régionale aussi, la baisse est manifeste. Si l'on distingue les Belges des étrangers (graphique 3), la région wallonne est la seule région où la fécondité progresse chez les femmes étrangères. En revanche, c'est dans la région de Bruxelles-Capitale que la fécondité baisse le plus.

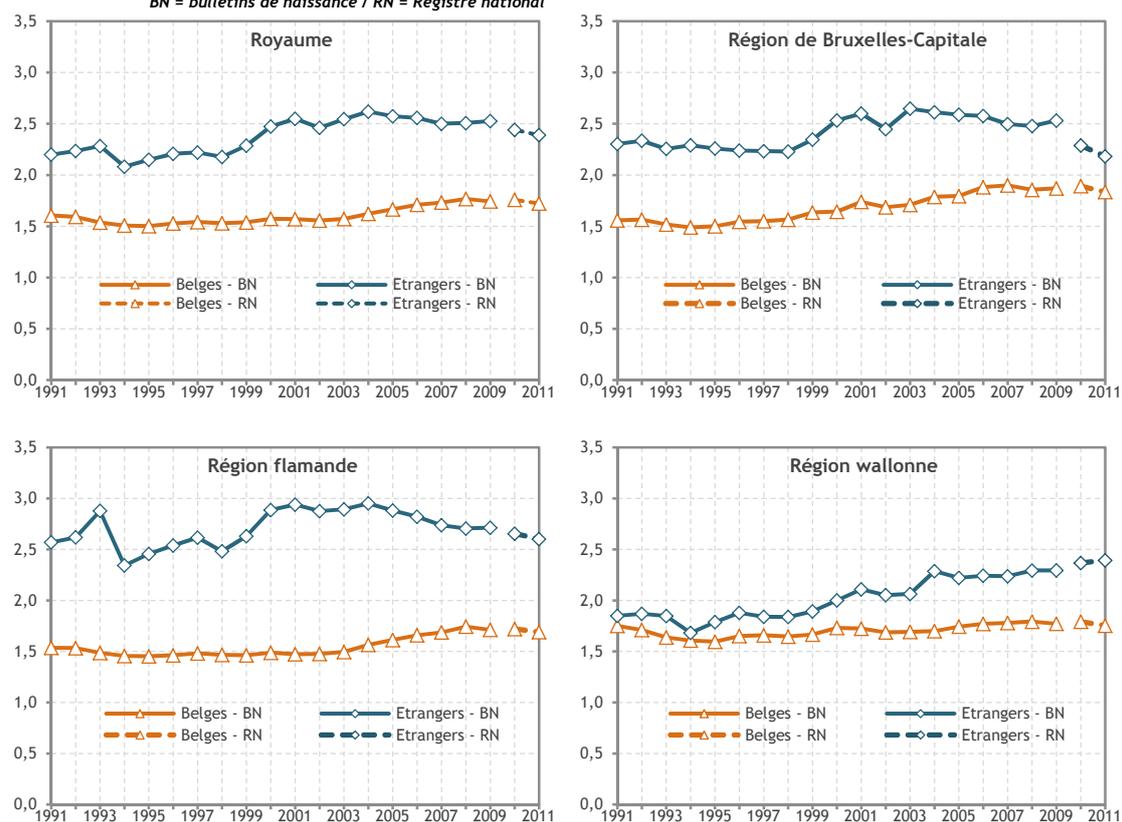
---

<sup>7</sup> Le **taux de fécondité par âge** est égal au rapport entre le nombre de naissances vivantes chez les femmes d'un âge précis et le nombre total de femmes ayant cet âge au cours d'une année déterminée.

**Graphique 2 Indice conjonctuel de fécondité par région et pour le Royaume entre 1991 et 2011**  
*BN = bulletins de naissance / RN = Registre national*

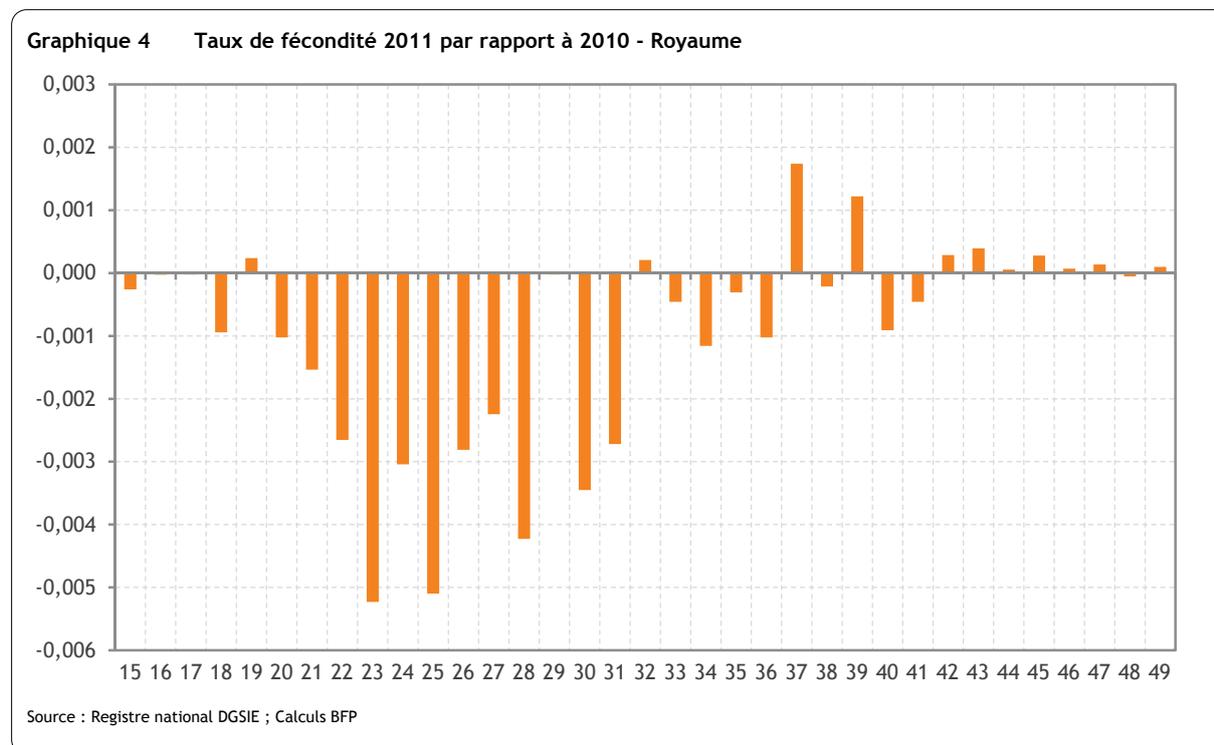


**Graphique 3 Indice conjonctuel de fécondité par région et nationalité (belge/étranger)**  
*BN = bulletins de naissance / RN = Registre national*



Source : bulletins de déclaration des naissances à l'état civil et Registre national DGSIE ; Calcul : BFP

La baisse de la fécondité (graphique 4) la plus forte est observée dans la **catégorie d'âge de 22 à 30 ans**. On peut supposer que c'est parmi cette population que la fécondité est la plus affectée par la crise économique et les perspectives négatives en matière d'emploi<sup>8</sup>.



### 2.2.3. Hypothèses

Dans les perspectives de population 2012-2060, les taux de fécondité par âge, nationalité et arrondissement sont maintenus constants au taux de fécondité moyens observés entre 2010 et 2011. Cette hypothèse suppose l'absence à long terme de bouleversement dans les comportements futurs en matière de fécondité et reflète la grande difficulté d'anticiper les fluctuations de ce taux.

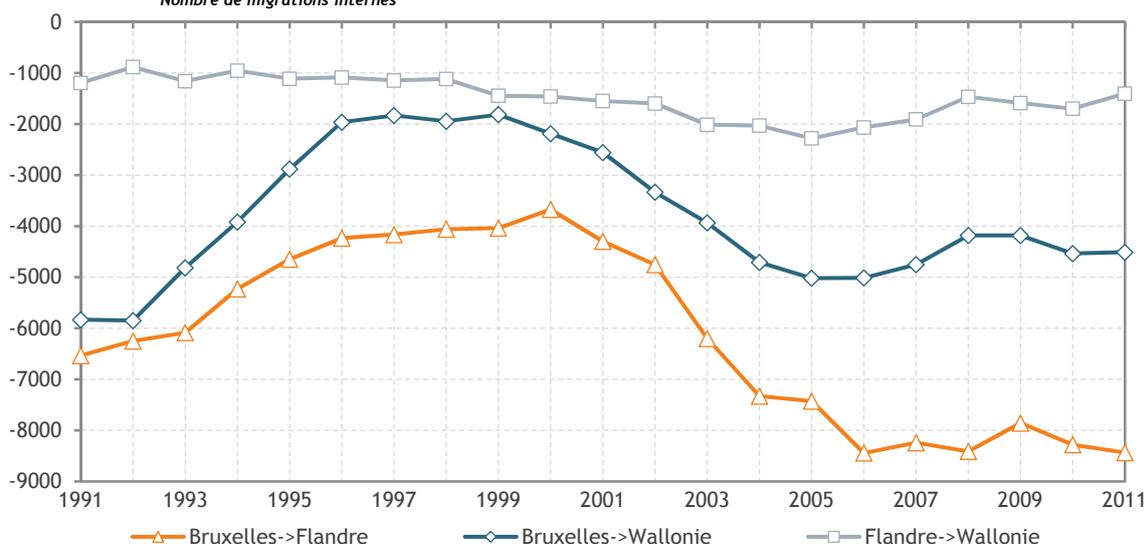
## 2.3. Migrations internes

### 2.3.1. Observations

Le graphique 5 illustre le solde des migrations internes entre les régions. Sur la période 2009-2011, le solde des migrations internes de la Région de Bruxelles-Capitale par rapport à la Région flamande est négatif et se creuse. En d'autres termes, il y a plus de Bruxellois qui se sont installés en Région flamande que de Flamands qui ont rejoint la capitale. On a observé la même tendance pour la Région de Bruxelles-Capitale par rapport à la Région wallonne. Enfin, le solde des migrations internes entre la Région flamande et la Région wallonne évolue aussi légèrement dès lors que moins de Wallons s'installent dans la Région flamande. En pourcentage, le solde demeure toutefois très faible par rapport à l'ensemble de la population de la Région flamande (0,02 % en 2011).

<sup>8</sup> Sobotka T., Skirbekk V. et Philipov Dimitar, De crisis en de vruchtbaarheid in de westerse wereld, demos, NIDI, jaargang 25, 2009

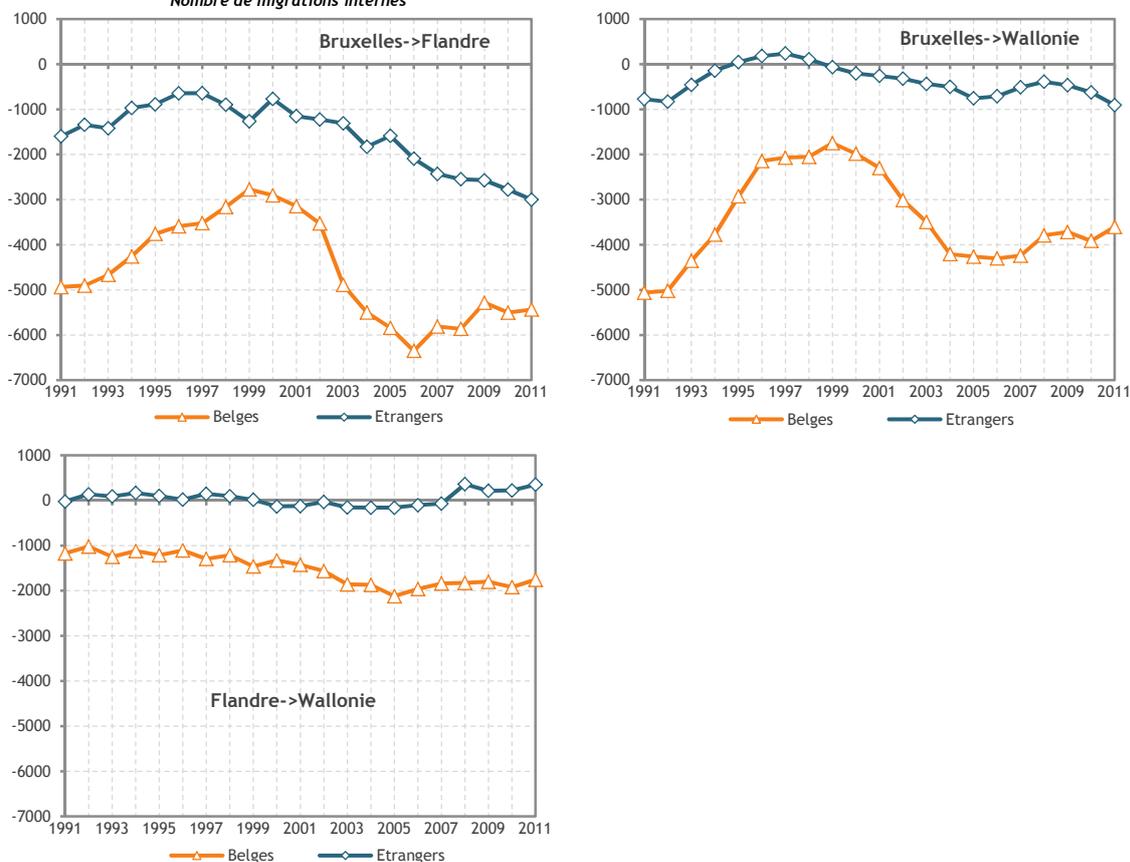
**Graphique 5 Solde des migrations internes entre les régions, 1991-2011**  
*Nombre de migrations internes*



Source : Registre national DGSIE ; Calculs BFP

Dans le graphique 6, le solde des migrations internes est ventilé selon la nationalité (belge/étrangère). Cette ventilation montre que le creusement du solde négatif en 2009-2011 dans la Région de Bruxelles-Capitale s'explique dans son ensemble par une augmentation des départs des Bruxellois de nationalité étrangère vers les autres régions.

**Graphique 6 Solde des migrations internes entre les régions, distinction Belges/Etrangers, 1991-2011**  
*Nombre de migrations internes*



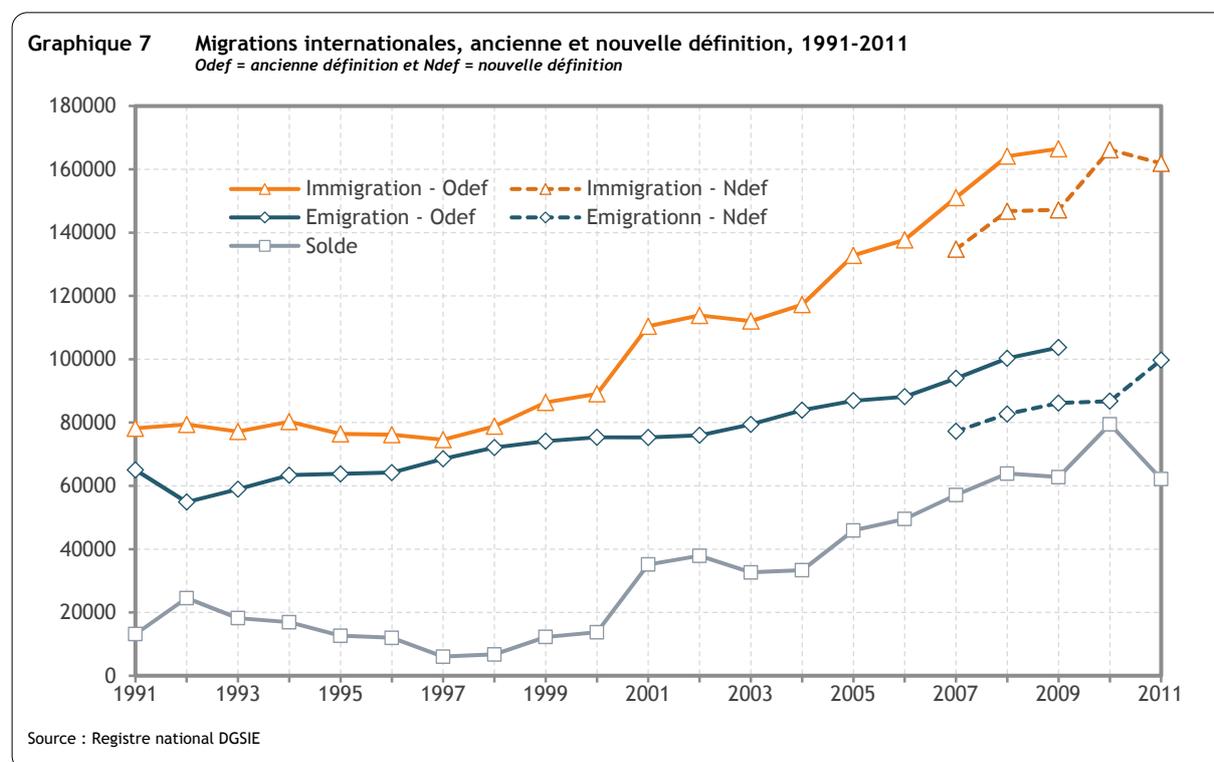
Source : Registre national DGSIE ; Calculs BFP

### 2.3.2. Hypothèses

Dans ces perspectives de population 2012-2060, les taux de sortie par âge, sexe et nationalité de chaque arrondissement vers les autres arrondissements sont calculés à partir des années 2009 à 2011. Ils sont maintenus constants sur toute la période.

### 2.4. Migrations internationales

Ces nouvelles perspectives de migrations internationales sont basées sur l'application d'une nouvelle définition<sup>9</sup> à partir de 2010 : les radiés et réinscrits de l'année ne sont plus considérés comme des migrations internationales. Afin d'en évaluer l'impact, la DGSIE a calculé les valeurs 2007 à 2009 dans les nouvelles définitions. En moyenne sur cette période, cela conduit à revoir à la baisse les migrations internationales d'environ 17 700 personnes. L'essentiel, 83 %, de cette diminution (graphique 8) concerne l'immi- et l'émigration de Belges. A noter que ce changement de définition n'affecte pas le solde des migrations internationales.



<sup>9</sup> Nouvelle définition à partir de 2010 :

Immigrations internationales = Entrées + Changements de Registre (Entrées) + Réinscrits ayant été rayés (après plus d'une année)

Emigrations internationales = Sorties + Changements de registre (Sorties) + Rayés d'office (non réinscrits dans l'année)

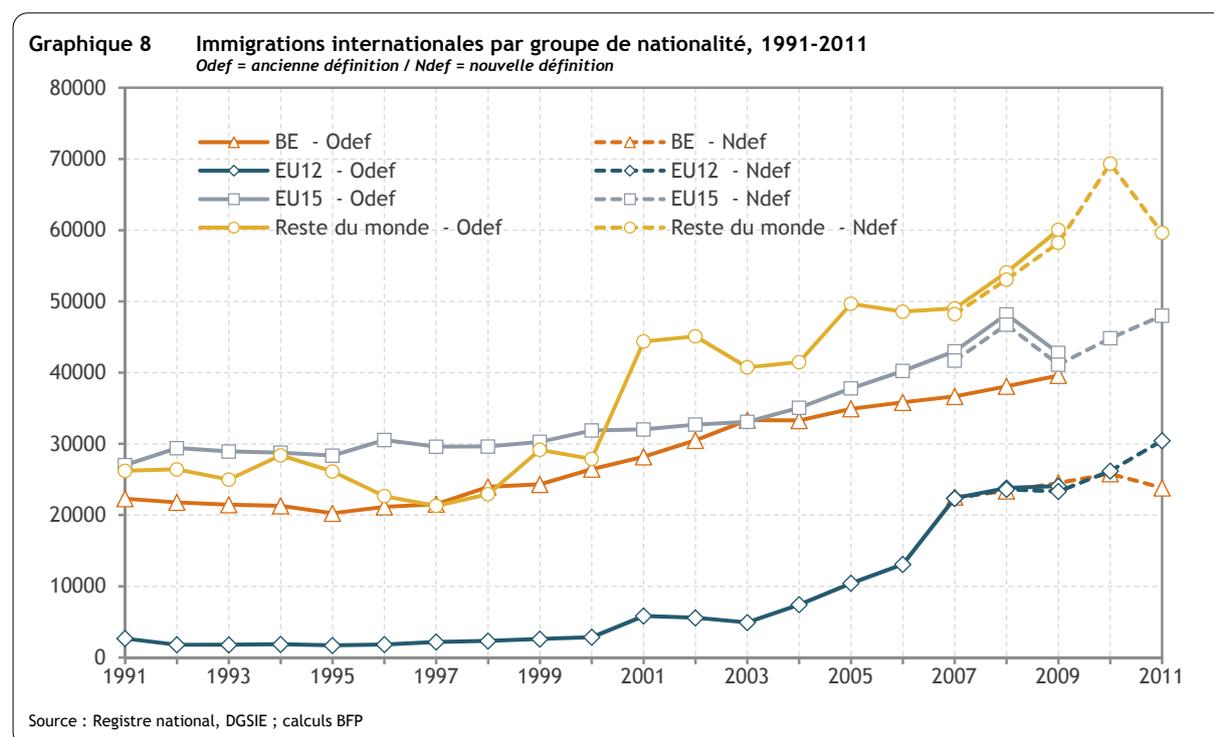
## 2.4.1. Immigrations internationales

### a. Observations

L'immigration internationale, en forte augmentation, depuis 2000 a connu un pic en 2010 principalement attribuable aux régularisations des immigrants non-européens.

L'immigration internationale a été poussée à la hausse au cours des années 2000 passant d'un chiffre annuel de 89 052 en 2000 à 166 479 en 2009 dans les anciennes séries, et, selon la nouvelle définition, de 134 754 en 2007 à 166 177 en 2010 pour redescendre à 161 881 en 2011. Le pic de 2010 s'explique essentiellement par les effets de la campagne de régularisations menée à partir de 2009.

En distinguant différents groupes de nationalités dans la nouvelle définition (graphique 8), la rentrée de Belges fluctue légèrement de 2007 à 2011 autour d'une moyenne de 24 000 personnes. L'entrée de ressortissants des autres pays de l'ancienne Europe des quinze (EU15) a augmenté de 41 692 en 2007 à 47 996 en 2011. Le nombre de ressortissants des douze nouveaux Etats-membres (EU12), qui avait fort augmenté en 2007 suite au dernier élargissement, continue à croître de 22 320 en 2007 à 30 454 en 2011. Enfin, le nombre de personnes en provenance de pays non membres de l'UE représente quelque 40 % de l'immigration étrangère et augmente continuellement jusqu'en 2010 (de 48 221 en 2007 à 69 359 en 2010), pour redescendre à 59 621 en 2011. C'est surtout ce tassement qui est à l'origine du recul de l'immigration totale ainsi que du solde des migrations internationales en 2011.



## b. Hypothèses

*En l'absence de nouvelle campagne de régularisation et compte tenu des informations les plus récentes relatives aux flux migratoires et aux autorisations de séjour pour des motifs humanitaires et médicaux (ce que l'on désigne comme les " régularisations "), ainsi que des politiques restrictives en matière de regroupement familial initiées fin 2011, l'immigration se tasserait en 2012 pour revenir à 153 300 personnes. Ensuite, du fait de l'évolution de l'attractivité économique relative de la Belgique par rapport au reste de l'UE, l'immigration internationale, après deux années de hausse (2013-2014), devrait redescendre et se stabiliser à un niveau annuel de 120 000 personnes à partir du milieu des années 2030.*

L'élaboration des hypothèses d'immigration internationale est toujours risquée. Elle dépend de la politique des Etats et de la conjoncture mondiale. On peut supposer que l'appartenance de la Belgique à l'UE et, en particulier, son importance au niveau de la localisation des institutions européennes, continueront à générer une immigration importante. D'un autre côté, les études relatives aux évolutions des contextes macroéconomiques en Europe tablent, à long terme, sur une réduction progressive des écarts de niveau vie dans l'UE ce qui pourrait réduire l'attractivité économique relative de la Belgique pour les ressortissants hors EU15.

Les entrées en Belgique en provenance de l'étranger sont déterminées pour chacun des groupes de nationalités cités précédemment.

Les entrées **de Belges**, relativement stables, sont maintenues constantes en projection à la valeur moyenne de 2007 à 2011, soit 24 006 tout au long de la période 2012-2060.

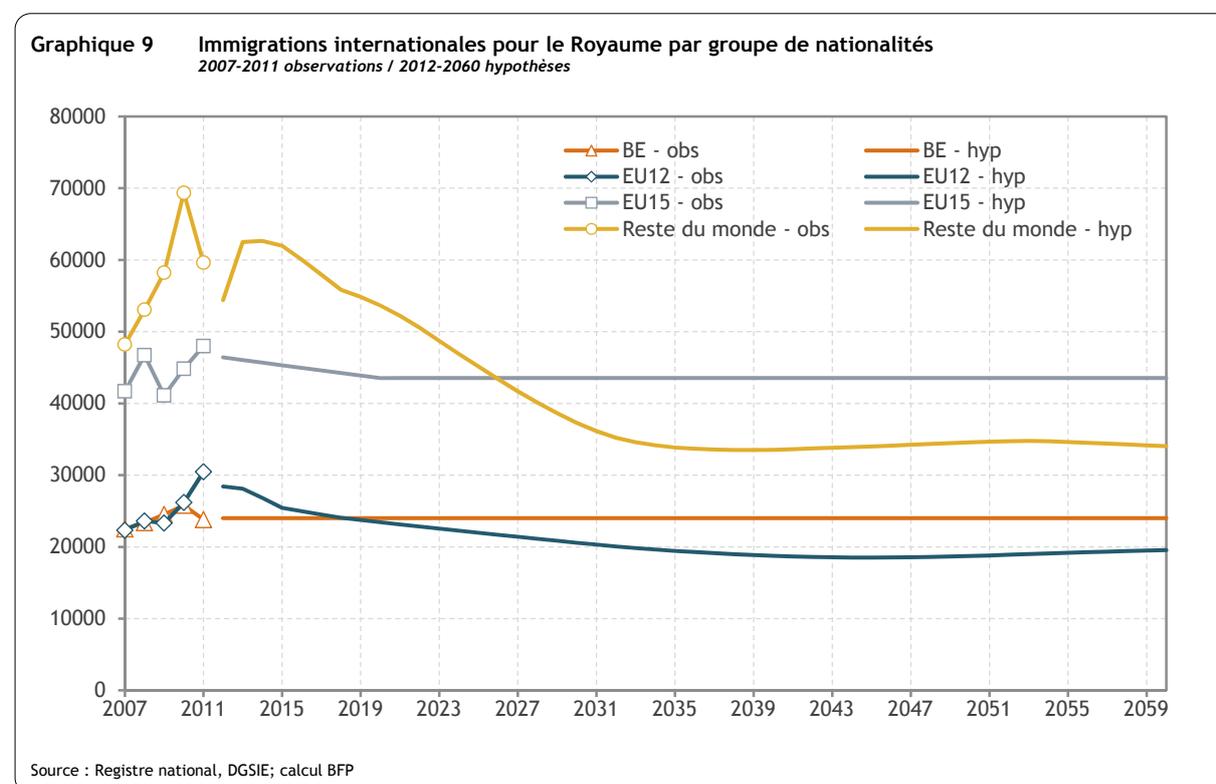
Pour les entrées **de ressortissants des autres pays de l'EU15**, le chiffre de 2011 est particulièrement élevé (près de 50 000) notamment du fait de l'accroissement des écarts de niveau de vie entre la Belgique et certains pays du Sud de l'UE suite à la crise. On applique à ce chiffre une décroissance moyenne de sorte que l'on retrouve progressivement en 2020 le niveau moyen de la période 2009-2011. De plus, le chiffre de 2012 est corrigé à la baisse d'environ 1 200 personnes, sur base des informations disponibles quant à la limitation des permis de séjour pour des motifs humanitaires et des premiers titres de séjour dans le cadre du regroupement familial. Le chiffre ainsi atteint de 43 533 unités en 2020 est maintenu ensuite jusque 2060.

Les entrées des **ressortissants de l'EU12 et du reste du monde** sont fixées en tenant compte d'un indicateur de l'attractivité économique relative de la Belgique. Il s'agit du différentiel des PIB par tête entre la Belgique et l'ensemble de l'EU12 pour les ressortissants de cette zone d'une part, et l'ensemble des 26 autres pays européens d'autre part pour les personnes en provenance de pays non-européens. Ces projections à long terme des PIB par tête pour les Etats européens sont élaborées par la Commission européenne dans le cadre du Groupe de travail sur le Vieillessement (" Ageing Working Group ") du Comité de politique économique. Dans les présentes perspectives, il est tenu compte de la version actualisée de ces projections<sup>10</sup>. Pour les deux groupes, une correction exogène est effectuée en 2012 pour tenir compte de la limitation tant des permis de séjour pour des motifs humanitaires que des

<sup>10</sup> " The 2012 Ageing Report: Economic and budgetary projections for the 27 EU Member States (2010-2060) ", prepared jointly by the European Commission (DG ECFIN) and the Economic Policy Committee (AWG).  
[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/european\\_economy/2012/2012-ageing-report\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2012/2012-ageing-report_en.htm)

premiers titres de séjour dans le cadre du regroupement familial (-1 100 personnes pour EU12 et -9 000 personnes pour le reste du monde).

L'hypothèse d'immigration internationale est prise au niveau du Royaume et est ensuite ventilée sur les arrondissements en utilisant la répartition sur le territoire des immigrations telle qu'observée au cours des trois dernières années.



## 2.4.2. Emigration internationale

### a. Observations

L'émigration internationale augmente, tant en nombre qu'en pourcentage (graphique 7). Au cours de la période 2007-2009, 0,77 % des habitants de la Belgique ont quitté le pays et ce pourcentage a grimpé à 0,86 % en 2010-2011. Les pourcentages sont évidemment beaucoup plus élevés pour les étrangers. En 2010-2011, 5,09 % des étrangers sont partis pour l'étranger, alors que le pourcentage des émigrants belges était de 0,32 %.

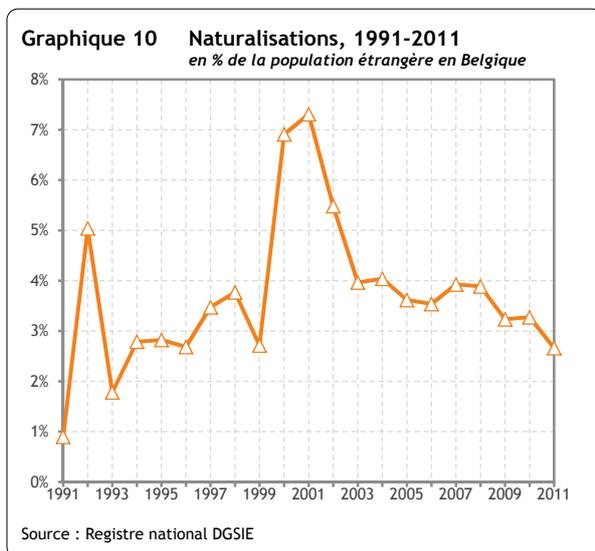
### b. Hypothèses

Dans ces perspectives de population 2012-2060, les taux de sortie vers l'étranger par âge, sexe et nationalité de chaque arrondissement sont calculés sur la moyenne des années 2009 à 2011. Ils sont maintenus constants sur toute la période.

## 2.5. Naturalisations

### 2.5.1. Observations

Le graphique 10 montre que les naturalisations diminuent fortement depuis 2000. Cette baisse s'est poursuivie en 2010 et 2011.



Le modèle ne tient compte que des changements de nationalité en faveur de la nationalité belge, les naturalisations en vue de l'obtention d'une nationalité étrangère n'étant que rares sur le sol belge.

Le modèle affecte directement le taux de fécondité belge aux femmes qui ont acquis la nationalité belge, ce qui a une incidence sur les projections de naissances.

### 2.5.2. Hypothèses

Ces perspectives de population 2012-2060 sont fondées sur les taux de naturalisation belge des étrangers, observés en moyenne sur les années 2009-2011 par âge, sexe et arrondissement. Ces taux sont maintenus constants sur toute la période.

## 3. Projection (2012-2060)

### 3.1. Vue d'ensemble des mouvements de la population

*La population de la Belgique<sup>11</sup> continuerait à augmenter de 11 035 948 personnes enregistrées au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 12 748 686 en 2060, ce qui représente une hausse de 16 %. Cette hausse serait générale, mais particulièrement sensible dans la Région de Bruxelles-Capitale (+19 %) et en Région wallonne (+18 %). En revanche, elle ne dépasserait pas 13 % en Région flamande et 11 % dans la Communauté germanophone (cf. tableau 2).*

Pour l'ensemble du pays, le solde naturel, ou différence entre naissances et décès, devient légèrement négatif à partir de 2050. Il en va de même pour les régions dès 2040, à l'exception de la Région de Bruxelles-Capitale pour laquelle le solde naturel reste positif tout au long de la période de projection.

Cette évolution s'explique essentiellement par deux facteurs : la stagnation du nombre de naissances et l'augmentation des décès, ce second facteur s'expliquant par l'arrivée aux âges élevés des générations du baby-boom. La proportion de 65+ passerait de 17 % de la population en 2012 à plus de 26 % en 2060. Cet effet serait plus prononcé pour la Région flamande que pour la Région wallonne.

Dans la Communauté germanophone, la nouvelle source pour calculer la fécondité (cf. 2.2.1) inclut les naissances à l'étranger des mères résidant dans la Communauté, ce qui augmente considérablement les naissances par rapport aux anciennes perspectives 2010-2060<sup>12</sup>. L'indice conjoncturel de fécondité s'établirait en 2060 à 1,87. Le solde naturel reste néanmoins négatif à partir de 2040.

Les régions flamande et wallonne, et la Communauté germanophone, enregistrent plus d'immigrations que d'émigrations en provenance du reste du pays, enregistrant des soldes migratoires internes positifs. Comme traditionnellement, le solde migratoire interne de la Région de Bruxelles-capitale est négatif car cette région endosse les caractéristiques des arrondissements urbains.

Les soldes migratoires externes, qui, il faut le rappeler, comportent aussi bien des mouvements de Belges que d'étrangers, sont positifs chaque année au niveau de l'ensemble du pays, de toutes les régions et de la Communauté germanophone. Ils diminuent cependant fortement passant de 55 800 en 2012 à moins de 20 000 en 2060.

---

<sup>11</sup> Conformément à la définition nationale du chiffre officiel de la population (art. 4 de la Loi du 24 mai 1994 créant un registre d'attente), ces données ne tiennent pas compte des demandeurs d'asile dont la demande est en cours et qui sont pour cela inscrit au registre d'attente. Il faut cependant noter que le Règlement n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 impose dorénavant de comptabiliser ces demandeurs d'asile installés sur le territoire dans le chiffre officiel de la population qui est transmis à Eurostat.

<sup>12</sup> Cette sous-estimation de la fécondité en Communauté germanophone avait déjà fait l'objet d'une rectification lors de l'actualisation 2011 des " perspectives de population 2010-2060 " (non publiée).

**Tableau 2 Mouvement de la population de la Belgique, des régions et de la Communauté germanophone de 2000 à 2060**

	2000	2012	2020	2030	2040	2050	2060	2060/2012
<b>Belgique</b>								
Population au 1er janvier	10239085	11035948	11615924	12080310	12368449	12578898	12748686	116
Solde naturel	9980	22217	22703	16282	7907	-892	-910	
Naissances	114883	128094	133693	130479	133564	134798	134275	
Décès	104903	105877	110990	114197	125657	135690	135185	
Solde des migrations internes	0	0	0	0	0	0	0	
Solde des migrations externes	13732	55800	35585	17379	16228	18749	19042	
Population au 31 décembre	10263414	11113965	11674216	12113964	12392568	12596716	12766756	
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>								
Population au 1er janvier	959318	1138854	1257890	1313684	1323958	1335476	1350142	119
Solde naturel	3413	8980	10704	10349	9360	8844	8635	
Naissances	13626	18654	20111	19651	19316	19373	19381	
Décès	10213	9674	9407	9302	9956	10529	10746	
Solde des migrations internes	-5861	-13104	-14801	-15325	-15039	-15002	-15016	
Solde des migrations externes	6741	21211	13487	6821	6553	7600	7766	
Population au 31 décembre	964405	1155941	1267280	1315529	1324832	1336918	1351527	
<b>Région flamande</b>								
Population au 1er janvier	5940251	6350765	6648138	6887566	7039069	7139856	7205500	113
Solde naturel	4375	10188	8190	3321	-731	-6931	-6869	
Naissances	61877	69162	71611	69154	71677	72161	71477	
Décès	57502	58974	63421	65833	72408	79092	78346	
Solde des migrations internes	2211	6899	7518	7531	7146	7042	7090	
Solde des migrations externes	5840	23495	14378	6610	6111	7195	7387	
Population au 31 décembre	5952552	6391347	6678224	6905020	7051583	7147136	7213064	
<b>Région wallonne</b>								
Population au 1er janvier	3339516	3546329	3709896	3879060	4005422	4103566	4193044	118
Solde naturel	2192	3049	3809	2612	-722	-2805	-2676	
Naissances	39380	40278	41971	41674	42571	43264	43417	
Décès	37188	37229	38162	39062	43293	46069	46093	
Solde des migrations internes	3650	6205	7283	7794	7893	7960	7926	
Solde des migrations externes	1151	11094	7720	3948	3564	3954	3889	
Population au 31 décembre	3346457	3566677	3728712	3893415	4016153	4112662	4202165	
<b>Communauté germanophone</b>								
Population au 1er janvier	70831	76128	79890	82593	83832	84322	84521	111
Solde naturel	108	91	90	5	-56	-142	-133	
Naissances	761	786	866	820	831	848	829	
Décès	653	695	776	815	887	990	962	
Solde des migrations internes	63	93	106	131	108	103	115	
Solde des migrations externes	54	302	169	33	26	57	69	
Population au 31 décembre	71036	76614	80255	82762	83910	84339	84570	

Source : 2000-2011 : observations, RN-DGSIE ; 2012-2060 : Perspectives de population 2010-2060, BFP-DGSIE

N.B. : Ce tableau est une synthèse. Les observations dégagent un ajustement statistique et les perspectives peuvent entraîner un léger problème d'arrondis. Pour un total exact des diverses composantes, voir les tableaux détaillés sur le site.

### 3.2. Indicateurs vitaux

Le tableau 3 donne une vue d'ensemble de l'évolution du nombre moyen d'enfants par femme et des espérances de vie des hommes et des femmes à la naissance et à 65 ans pour la Belgique et ses régions. Les tableaux de coefficients placés sur les sites du BFP et de la DGSIE donnent entre autres les valeurs annuelles similaires pour les divers niveaux géographiques successifs : arrondissements, provinces, régions, Communauté germanophone et Belgique.

**Tableau 3 Indicateurs vitaux de la Belgique, des régions et de la Communauté germanophone de 2000 à 2060**

	2000	2012	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Belgique</b>							
Nombre moyen d'enfants par femme	1,67	1,81	1,82	1,82	1,82	1,81	1,81
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	75,08	78,50	80,24	82,13	83,83	85,36	86,70
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	81,42	83,65	84,75	86,01	87,13	88,13	89,08
Espérance de vie à 65 ans - Hommes (années)	15,91	18,17	19,38	20,80	22,07	23,21	24,24
Espérance de vie à 65 ans - femmes (années)	20,06	21,61	22,47	23,48	24,43	25,29	26,10
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
Nombre moyen d'enfants par femme	1,95	1,95	1,97	1,98	1,98	1,97	1,97
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	75,12	77,96	79,48	81,17	82,71	84,09	85,35
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	81,39	83,01	83,91	84,94	85,87	86,73	87,54
Espérance de vie à 65 ans - Hommes (années)	16,05	17,63	18,56	19,70	20,78	21,78	22,71
Espérance de vie à 65 ans - Femmes (années)	20,40	21,14	21,72	22,41	23,09	23,74	24,36
<b>Région flamande</b>							
Nombre moyen d'enfants par femme	1,57	1,77	1,79	1,79	1,79	1,78	1,78
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	76,01	79,56	81,39	83,34	85,09	86,64	87,96
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	81,94	84,42	85,62	86,98	88,17	89,27	90,26
Espérance de vie à 65 ans - Hommes (années)	16,32	18,70	19,94	21,39	22,68	23,84	24,86
Espérance de vie à 65 ans - Femmes (années)	20,38	22,12	23,05	24,14	25,14	26,05	26,88
<b>Région wallonne</b>							
Nombre moyen d'enfants par femme	1,76	1,83	1,83	1,82	1,82	1,81	1,81
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	73,41	76,65	78,27	80,15	81,85	83,45	84,87
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	80,54	82,46	83,42	84,56	85,62	86,56	87,49
Espérance de vie à 65 ans - Hommes (années)	15,13	17,27	18,47	19,89	21,20	22,39	23,49
Espérance de vie à 65 ans - Femmes (années)	19,44	20,82	21,61	22,56	23,48	24,35	25,18
<b>Communauté germanophone</b>							
Nombre moyen d'enfants par femme	1,40	1,90	1,90	1,88	1,89	1,87	1,87
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	75,88	80,67	81,69	83,30	84,76	86,03	87,32
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	81,57	83,99	84,89	85,97	86,90	87,72	88,61
Espérance de vie à 65 ans - Hommes (années)	16,33	18,61	19,48	20,89	22,04	23,10	24,12
Espérance de vie à 65 ans - Femmes (années)	20,19	21,28	22,00	22,87	23,73	24,60	25,36

Source : 2000-2011 : observations, DGSIE ; 2012-2060: Perspectives de population, BFP-DGSIE

### 3.3. Structure d'âge de la population

*La population de la Belgique vieillit, passant d'un âge moyen de 41 ans en 2012 à 44,6 ans en 2060. La Région de Bruxelles-Capitale reste plus jeune que les autres régions et le vieillissement est plus prononcé pour la Région flamande et la Communauté germanophone, la Région wallonne occupant une position intermédiaire.*

La stagnation des naissances, l'augmentation de l'espérance de vie et la diminution des immigrations internationales (qui concerne majoritairement une population jeune), réduisent la part de la population de moins de 65 ans tout au long de la période de projection (tableau 4). La part des 0-14 ans diminue légèrement de 17 % en 2012 à 16,2 % en 2060 et la proportion de la population d'âge actif (15-64 ans) est

nettement plus basse en 2060, 58 % contre 65,6 % en 2012. Cette diminution de la population d'âge actif, combinée avec une augmentation de la part des 65 ans et plus (17,4 % en 2012 et 25,8 % en 2060) se traduit par une augmentation du coefficient de dépendance des âgés qui passe de 26,6 % en 2012 à 44,4 % en 2060.

Le tableau 5 présente l'évolution, année par année, de la population du Royaume pour la période 2011-2020 par sexe et pour quatre grands groupes d'âges. La population s'accroît dans chaque groupe d'âge mais à un rythme différent. Ce sont dans les groupes d'âges au-delà de 64 ans que l'augmentation est la plus rapide. En prenant comme base la dernière année d'observation (2011), l'indice, passe en 2020 à 118 pour la population des 65 ans et plus et à 134 pour la population des 85 ans et plus alors qu'il passe à 108 pour la population d'âge actif (15-64 ans) et à 102 pour les 0-14 ans. L'accroissement plus important en projection de la population âgée masculine, reflète le rattrapage de l'espérance de vie des hommes par rapport à celle des femmes (cfr 2.1.2).

Les pourcentages des 65 ans et plus dans la population (tableau 4) des régions flamande, wallonne et de la Communauté germanophone sont projetés à respectivement 27 %, 25 % et 27 % en 2060. Par contre, la proportion de personnes de 65 ans et plus dans la population de la Région de Bruxelles-Capitale, bien qu'également en hausse, est plus faible tout au long de la période (14 % en 2012, 19 % en 2060). Cette région accueille, en permanence, des jeunes pour les études ou pour un premier emploi, et des immigrants en provenance de l'étranger, généralement aussi de jeunes personnes d'âge actif éventuellement accompagnées d'enfants. De même, une part importante de la population de la Région de Bruxelles-Capitale quitte la ville pour s'établir dans des zones résidentielles plus vertes ou moins onéreuses, soit pour fonder un foyer soit en vue de la retraite, sans donc y vieillir.

Pour toutes les régions, le coefficient de dépendance des âgés augmente sensiblement. C'est particulièrement le cas pour la Région flamande et la Communauté germanophone, où ce coefficient passe d'environ 28 % en 2012 à 48 % en 2060. L'effet du vieillissement est légèrement moins marqué en Région wallonne avec un coefficient de dépendance des âgés qui passe de 25 % à 43 %. Dans la Région de Bruxelles-Capitale l'impact des mouvements migratoires, tant internes qu'internationaux, limite cet effet, ce coefficient passant de 20 % à 30 %.

Les tableaux d'évolution annuelle de la population par âge et sexe pour les divers niveaux géographiques sont donnés sur les sites du BFP et de la DGSIE. Les tableaux de coefficients y donnent de même, outre les indicateurs vitaux évoqués précédemment (tableau 3), diverses mesures de la structure par âge de la population, dont celles reprises dans le tableau 4.

Les tableaux des perspectives 2012-2060 pour les divers niveaux géographiques sont disponibles sur les sites du BFP et de la DGSIE, avec des observations remontant à 1991 :

- l'évolution annuelle de la population par année, âge et sexe ;
- le mouvement annuel de la population : naissances, décès, migrations internes et externes ;
- les coefficients démographiques : le nombre moyen d'enfants par femme, les espérances de vie ; la structure d'âge par grands groupes d'âges, l'âge moyen, les caractéristiques de la population d'âge actif, l'intensité du vieillissement et les coefficients de dépendance.

**Tableau 4 Structure d'âge de la population en Belgique, dans les régions et la Communauté germanophone de 2000 à 2060**

	2000	2012	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Belgique</b>							
Population totale (en milliers)	10239,1	11035,9	11615,9	12080,3	12368,4	12578,9	12748,7
0-14 (%)	17,6	17,0	17,3	16,9	16,3	16,4	16,2
15-64 (%)	65,6	65,6	63,5	60,7	59,0	58,3	58,0
65+ (%)	16,8	17,4	19,1	22,4	24,6	25,3	25,8
85+ (%)	1,82	2,36	2,87	3,08	4,37	5,69	6,11
Age moyen	39,6	41,0	41,7	42,8	43,9	44,3	44,6
Dép. des âgés (65+)/(15-64)	25,5	26,6	30,1	36,9	41,8	43,4	44,4
Actifs par âgé (15-64)/(65+)	3,9	3,8	3,3	2,7	2,4	2,3	2,3
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
Population totale (en milliers)	959,3	1138,9	1257,9	1313,7	1324,0	1335,5	1350,1
0-14 (%)	17,8	19,3	20,1	19,7	19,0	18,7	18,6
15-64 (%)	65,4	67,2	66,8	65,7	64,5	63,4	62,8
65+ (%)	16,8	13,5	13,1	14,6	16,5	17,8	18,5
85+ (%)	2,37	2,27	2,08	2,01	2,69	3,34	3,80
Age moyen	39,1	37,5	37,3	38,1	39,1	39,7	40,1
Dép. des âgés (65+)/(15-64)	25,6	20,1	19,6	22,2	25,6	28,1	29,5
Actifs par âgé (15-64)/(65+)	3,9	5,0	5,1	4,5	3,9	3,6	3,4
<b>Région flamande</b>							
Population totale (en milliers)	5940,3	6350,8	6648,1	6887,6	7039,1	7139,9	7205,5
0-14 (%)	17,0	16,2	16,6	16,2	15,6	15,8	15,7
15-64 (%)	66,2	65,2	62,8	59,5	57,8	57,0	56,9
65+ (%)	16,7	18,6	20,5	24,3	26,6	27,2	27,4
85+ (%)	1,77	2,38	3,50	4,84	6,43	6,80	6,75
Age moyen	40,0	41,9	42,7	43,9	45,0	45,5	45,6
Dép. des âgés (65+)/(15-64)	25,3	28,5	32,7	40,7	46,1	47,7	48,2
Actifs par âgé (15-64)/(65+)	4,0	3,5	3,1	2,5	2,2	2,1	2,1
<b>Région wallonne</b>							
Population totale (en milliers)	3339,5	3546,3	3709,9	3879,1	4005,4	4103,6	4193,0
0-14 (%)	18,6	17,7	17,6	17,2	16,7	16,6	16,4
15-64 (%)	64,6	65,7	63,7	61,0	59,4	59,0	58,4
65+ (%)	16,8	16,7	18,7	21,8	23,9	24,4	25,2
85+ (%)	1,75	2,36	2,70	2,70	4,08	5,17	5,68
Age moyen	39,3	40,5	41,3	42,4	43,4	43,9	44,2
Dép. des âgés (65+)/(15-64)	26,0	25,4	29,4	35,7	40,2	41,5	43,1
Actifs par âgé (15-64)/(65+)	3,9	3,9	3,4	2,8	2,5	2,4	2,3
<b>Communauté germanophone</b>							
Population totale (en milliers)	70,8	76,1	79,9	82,6	83,8	84,3	84,5
0-14 (%)	18,9	16,1	16,5	16,8	16,0	16,1	16,2
15-64 (%)	65,3	66,0	63,8	59,1	57,1	57,1	56,9
65+ (%)	15,8	17,9	19,7	24,1	27,0	26,8	26,9
85+ (%)	1,51	2,01	2,61	3,11	4,06	5,87	6,18
Age moyen	39,3	41,7	42,6	43,7	44,8	45,2	45,1
Dép. des âgés (65+)/(15-64)	24,2	27,2	30,9	40,7	47,2	46,9	47,3
Actifs par âgé (15-64)/(65+)	4,1	3,7	3,2	2,5	2,1	2,1	2,1

Source : 2000-2011 : observations, RN-DGSIE ; 2012-2060 : Perspectives de population, BFP-DGSIE

## PERSPECTIVES

**Tableau 5 Population du Royaume par sexe et par groupes d'âge, de 2011 à 2020**  
En milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Observations	Projection								
<b>Femmes</b>										
0-14	907,7	915,5	922,9	931,7	940,7	949,0	957,6	967,3	975,9	983,0
15-64	3587,2	3601,4	3614,6	3629,0	3643,2	3655,9	3667,1	3673,4	3678,5	3682,4
65+	1086,1	1105,2	1123,2	1141,1	1157,2	1173,3	1188,6	1205,7	1223,0	1242,0
85+	174,1	181,6	187,9	193,9	199,7	206,6	212,5	217,6	220,5	223,1
0-14	100	101	102	103	104	105	106	107	108	108
15-64	100	100	101	101	102	102	102	102	103	103
65+	100	102	103	105	107	108	109	111	113	114
85+	100	104	108	111	115	119	122	125	127	128
<b>Hommes</b>										
0-14	948,9	957,8	966,0	975,5	985,4	994,1	1003,7	1013,9	1023,3	1030,7
15-64	3624,7	3636,8	3647,0	3658,8	3669,5	3679,8	3687,9	3691,3	3693,3	3695,6
65+	796,7	819,2	840,3	861,3	881,2	900,6	919,2	939,9	960,7	982,3
85+	74,1	78,6	82,7	86,6	90,6	95,5	100,2	104,3	107,5	110,6
0-14	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109
15-64	100	100	101	101	101	102	102	102	102	102
65+	100	103	105	108	111	113	115	118	121	123
85+	100	106	112	117	122	129	135	141	145	149
<b>Total</b>										
0-14	1856,5	1873,3	1888,8	1907,1	1926,1	1943,1	1961,4	1981,2	1999,3	2013,7
15-64	7211,9	7238,2	7261,6	7287,7	7312,6	7335,7	7354,9	7364,6	7371,9	7378,0
65+	1882,8	1924,5	1963,5	2002,4	2038,4	2073,9	2107,7	2145,6	2183,8	2224,3
85+	248,2	260,2	270,6	280,5	290,3	302,2	312,7	321,9	328,1	333,7
0-14	100	101	102	103	104	105	106	107	108	108
15-64	100	100	101	101	101	102	102	102	102	102
65+	100	102	104	106	108	110	112	114	116	118
85+	100	105	109	113	117	122	126	130	132	134

Source : 2011 : observation, RN-DGSIE ; 2012-2020 : Perspectives de population, BFP-DGSIE

# Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### Les séries

#### *Perspectives*

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la*

*Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

### ***Working Papers***

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

### ***Planning Papers***

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

## **Autres publications**

### ***Rapports***

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

### ***Ouvrages***

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

### ***Short Term Update***

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.

**Bureau fédéral du Plan**  
*organisme d'intérêt public*

Avenue des Arts 47-49  
1000 Bruxelles  
tél. : +32-2-5077311  
fax : +32-2-5077373  
e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>

**Direction générale Statistique et Information économique**

WTC III - Bd. Simon Bolivar 30  
1000 Bruxelles  
tél. : +32-2-2775576  
e-mail : [info@statbel.economie.fgov.be](mailto:info@statbel.economie.fgov.be)  
<http://statbel.fgov.be>

Ce document est le fruit d'une collaboration entre les institutions susmentionnées.

Impression : Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie  
Direction générale Statistique et Information économique